

## AVIS VERSION LONGUE

### **ACTION COLLECTIVE EN VALEURS MOBILIÈRES VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL INC.**

### **AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT AVEC VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL INC. (MAINTENANT CONNUE SOUS LE NOM DE BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.)**

**Cet avis est destiné à certains investisseurs dans les actions ordinaires et les billets de Valeant Pharmaceuticals International Inc., maintenant connue sous le nom de Bausch Health Companies Inc. («Valeant»).**

Le 29 août 2017, une action collective a été autorisée contre Valeant par la Cour supérieure du Québec (« Cour ») dans le dossier no 500-06-000783-163 (l'« Action »). Le **16 novembre 2020**, la Cour a approuvé un projet d'entente de règlement avec Valeant pour le compte de l'ensemble des parties qui étaient toujours défenderesses à l'Action (« règlement »), sans admission aucune de responsabilité de la part des défendeurs.

Le règlement peut avoir une incidence sur les droits de ceux qui ont acheté les actions ordinaires ou les billets de Valeant **entre le 27 février 2012 et le 12 novembre 2015**.

Le présent avis ne signifie pas que la Cour a conclu à l'existence de responsabilité ou quant aux probabilités pour un quelconque membre du groupe de recouvrir des dommages. En effet, les Défenderesses ont nié, et continuent de nier, chacune des réclamations avancées et allégations de faute formulées par les demandeurs dans l'Action. Le présent avis résume le règlement.

#### **HISTORIQUE DE L'ACTION COLLECTIVE**

Plusieurs actions collectives ont été intentées à travers le Canada au nom d'investisseurs des actions ordinaires et des billets de Valeant. Une liste de ces actions collectives figure à l'appendice « A ».

Le 29 août 2017, l'honorable juge Chantal Chatelain de la Cour a autorisé l'action Catucci à se poursuivre dans le district de Montréal en tant qu'action collective et conformément à la législation applicable en matière de valeurs mobilières. La Cour a nommé M. Celso Catucci et Mme Nicole Aubin comme représentants des demandeurs pour les sous-groupes, définis comme suit:

- i) **Sous-groupe du marché primaire** : Toutes les personnes et entités, à l'exception des personnes exclues, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 28 février 2013 au 26 octobre 2015, ont acquis des Titres de Valeant dans le cadre d'un Placement et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 26 octobre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis (mais sans exclure toute réclamation relative aux billets de premier rang à 4,5 % de Valeant échéant en 2023 offerts en mars 2015); et
- ii) **Sous-groupe du marché secondaire** : Toutes les personnes et entités, à l'exception des personnes exclues, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de

la période du 28 février 2013 au 26 octobre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 26 octobre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis.

(collectivement « **Groupe initial** » ou « **membres du groupe initial** »)

Sont exclus du Groupe initial les défendeurs, les membres de la famille immédiate des défendeurs individuels, et les administrateurs, dirigeants, filiales et sociétés affiliées de Valeant et de ses filiales (les « **personnes exclues** ») et toute personne qui a valablement choisi de se retirer de l'action Catucci avant la période d'exclusion terminée le 19 juin 2018.

Le 12 novembre 2019, l'honorable juge Peter Kalichman de la Cour a approuvé le règlement de l'Action contre la défenderesse PricewaterhouseCoopers LLP (« règlement PwC »). Le règlement PwC comprenait l'autorisation, aux fins du règlement PwC, du group supplémentaire décrit comme suit (« **group supplémentaire** »):

Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours des périodes du 27 février 2012 au 27 février 2013 et du 27 octobre 2015 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire, à l'exclusion (a) de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis; et (b) des personnes exclues.

Étaient exclues du groupe supplémentaire toutes les personnes qui ont valablement choisi de se retirer de l'Action avant la période d'exclusion du groupe supplémentaire terminée le 14 novembre 2019.

De concert avec l'approbation du règlement avec PwC, la Cour a également approuvé un plan de répartition pour la distribution du produit du règlement PwC.

À la suite du règlement avec PwC, chacune des actions énumérées à l'appendice « A » (à l'exception de l'action Catucci) a été abandonnée contre les autres défendeurs.

## **LE RÈGLEMENT AVEC VALEANT**

Le 4 août 2020, les demandeurs dans l'Action ont conclu une entente de règlement avec Valeant au nom de tous les défendeurs restants (« l'entente de règlement »). Le 16 octobre 2020, la Cour a autorisé le groupe supplémentaire aux fins de l'entente de règlement avec Valeant. L'entente de règlement a été approuvée par la Cour le 16 novembre 2020.

L'entente de règlement prévoit, entre autres, le paiement par Valeant de 94 millions de dollars canadiens afin de résoudre, régler, donner quittance et évacuer, de façon définitive et permanente, l'ensemble des réclamations formulées, ou qui auraient pu être formulées, à l'encontre des défenderesses par les demandeurs, pour leur propre compte et/ou au nom des membres du groupe. Elle prévoit également le paiement par Valeant d'un montant additionnel de 3 millions de dollars canadiens pour des frais administratifs et des débours liés au litige, le tout au profit des membres: 1) du Groupe initial et 2) du Groupe supplémentaire (ensemble, le « **Groupe de règlement** »):

- i) **Sous-groupe du marché primaire** : Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 28 février 2013 au 12 novembre

2015, ont acquis des Titres de Valeant dans le cadre d'un Placement, et qui détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis (mais sans exclure toute réclamation relative aux billets de premier rang à 4,5 % de Valeant échéant en 2023 offerts en mars 2015); et

ii) **Sous-groupe du marché secondaire** : Toutes les personnes et entités, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur domicile, qui, au cours de la période du 27 février 2012 au 12 novembre 2015, ont acquis des Titres de Valeant sur le marché secondaire et détenaient tout ou partie de ces Titres à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015, à l'exclusion de toute réclamation concernant les Titres de Valeant acquis aux États-Unis.

Vous êtes membre du Groupe de règlement si vous répondez aux critères décrits ci-dessus et si n'avez pas précédemment choisi de vous exclure de l'Action.

Le montant net du règlement, selon la définition de ce terme dans le plan de répartition approuvé par la Cour, sera distribué conformément au plan de répartition.

L'entente et le plan de répartition peuvent être consultés à <http://faguyco.com/portfolio/valeant-class-action/> et **www.ValeantSecuritiesSettlement.ca**, et <http://www.siskinds.com/valeant/>

## AVIS AUX ENTREPRISES DE COURTAGE

Veillez remettre cet avis par courriel à vos clients qui ont acquis des valeurs mobilières de Valeant entre le 27 février 2012 et le 12 novembre 2015 et pour lesquels vous avez les adresses courriel valides. Si vous avez des clients qui ont acquis des valeurs mobilières de Valeant pendant la Période de l'action collective et pour lesquels vous n'avez pas d'adresse courriel valide, vous pouvez obtenir une copie à **www.ValeantSecuritiesSettlement.ca** ou vous pouvez contacter [info@ValeantSecuritiesSettlement.ca](mailto:info@ValeantSecuritiesSettlement.ca) pour obtenir des copies papier de cet avis afin de l'envoyer par la poste à ces clients. Les sociétés de courtage peuvent demander jusqu'à 25 000 \$ au total pour les dépenses liées à la distribution de cet avis aux membres du groupe. Si les montants présentés au total dépassent 25 000 \$, la réclamation de chaque société de courtage sera réduite au prorata.

## UNE DEMANDE D'INDEMNISATION DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE **15 FÉVRIER 2021**

Le formulaire de réclamation peut être consulté ou téléchargé à **www.ValeantSecuritiesSettlement.ca** ou obtenu en appelant l'Administrateur au 1-833-290-4729 ou par courriel à [info@ValeantSecuritiesSettlement.ca](mailto:info@ValeantSecuritiesSettlement.ca).

Si vous ne soumettez pas de formulaire de réclamation rempli avant le **15 février 2021**, vous ne recevrez **aucune** partie du montant net du règlement.

La Cour a nommé Les services d'actions collectives Epiq Canada Administrateur du règlement pour entre autres: (i) recevoir et traiter les formulaires de réclamation; (ii) décider de l'éligibilité à l'indemnisation; et (iii) distribuer le Montant net du Règlement aux Membres du Groupe éligibles.

Le formulaire de réclamation doit être envoyé à:

**Administrateur, Les services d'actions collectives Epiq Canada**  
À l'attention de: Administrateur des réclamations du règlement Valeant  
P.O. Boîte 507 STN B Ottawa (Ontario) K1P 5P6  
Téléphone: 1-833-290-4729  
Télécopieur: 1-866-262-0816  
Courriel: info@ValeantSecuritiesSettlement.ca

### **INFORMATION ADDITIONNELLE**

Les Ordonnances de la Cour et d'autres informations en français et en anglais sont disponibles sur les sites Web des avocats du groupe à <http://www.siskinds.com/valeant/> et <http://www.faguyco.com/class-actions/>

**Toute question peut être adressée à l'Administrateur ou aux avocats du groupe :**

*En français:*

**Faguy & Co.**

329 de la Commune St. O. suite 200  
Montreal, QC, Canada H2Y 2E1 Tel:  
+1.514.285.8100 poste 225  
Email: classactions@faguyco.com

*In English:*

**Siskinds LLP**

Suite 302, 100 Lombard Street  
Toronto, ON, Canada M5C 1M3  
Tel: +1.800.461.6166 (toll free)  
Tel: +519.660.7872 (outside North America)  
Email: michael.robb@siskinds.com

**Cet avis version longue a été approuvé par la Cour supérieure du Québec.**

## APPENDICE A

### LISTE DES ACTIONS COLLECTIVES CANADIENNES CONTRE VALEANT

Les actions collectives suivantes, au nom des investisseurs des actions ordinaires et des billets de Valeant, ont été intentées à travers le Canada:

(1) *Catucci and Aubin c. Valeant International Pharmaceuticals Inc., et al* (No. dossier: 500-06-00783- 163), intentée à la Cour Supérieure du Québec ("**action Catucci**");

(2) *Joyce Kowalyszyn, Robert Morton, SEB Investment Management AB, et SEB Asset Management S.A. c. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al.* (No. dossier CV-15-541082-00CP), intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario ("**action Kowalyszyn**");

(3) *Lorraine O'Brien c. Valeant Pharmaceuticals International Inc. et al.*(No. Dossier CV-15-543678- 00CP), intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario ("**action O'Brien**");

(4) *Joyce Kowalyszyn, Robert Morton, SEB Investment Management AB, et SEB Asset Management S.A. and Lorraine O'Brien c. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al.*, qui réunit les actions (1) and (2) décrites ci-dessus ("**actions réunies de l'Ontario**");

(5) *Misuzu Sukenagac. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al* (No. dossier CV-15-540567- 00CP), intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario ("**action Sukenaga**");

(6) *Randy Okeleyc. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al* (No. Dossier S-159991), intentée à la Cour suprême de la Colombie-Britannique ("**action Okeley**");

(7) *Mirza Alladinac. Valeant Pharmaceuticals International, Inc. et al* (No. Dossier S-159486), intentée à la Cour suprême de la Colombie-Britannique ("**action Alladina**"); et

(8) *Rousseau-Godbout c. Valeant Pharmaceuticals International Inc. et al* (No. dossier 500-06-000770- 152), intentée à la Cour Supérieure de Québec ("**action Rousseau**").

## APPENDICE B

### LES SÛRETÉS VALEANT INCLUSES DANS LE RÈGLEMENT

Période de l'action collective signifie le 27 février 2012 au 12 novembre 2015.

#### 1. Actions ordinaires de Valeant:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe visé par le règlement si, au cours de la période du 28 février 2013 au 12 novembre 2015, vous avez acquis les actions ordinaires de Valeant conformément à l'une des notes d'offre ou prospectus de Valeant suivants, vous avez acquis ces actions ordinaires à l'extérieur des États-Unis, États, et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015:

- a) Circulaire d'offre datée du 27 juin 2013 ;
- b) Circulaire d'offre datée du 15 novembre 2013 ; mémorandum d'offre datée du 15 janvier 2015 ;
- c) Mémorandum d'offre datée du 13 mars 2015 ;
- d) Prospectus de base simplifié daté et déposé sur SEDAR le 14 juin 2013 ;
- e) Supplément de prospectus daté et déposé sur SEDAR le 18 juin 2013 ;
- f) Prospectus daté du 10 juin 2013, déposé sur EDGAR le 19 juin 2013 ;
- g) Supplément de prospectus daté du 18 juin 2013, déposé sur EDGAR le 19 juin 2013;
- h) Prospectus daté du 10 juin 2013, déposé sur EDGAR le 18 mars 2015; et
- i) Supplément de prospectus daté du 17 mars 2015, déposé sur EDGAR le 18 mars 2015.

Marché secondaire : Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis des actions ordinaires de Valeant sur une plateforme de négociation de titres du marché secondaire telle que la Bourse de Toronto, autre que les plateformes de négociation de titres du marché secondaire des États-Unis telles que la Bourse de New York, vous avez acquis ces actions ordinaires pendant la Période de l'action collective, et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### 2. Billets de premier rang Valeant 6,75% échéant en 2018:

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 27 juin 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Veillez noter que dans une série d'opérations effectuées en mars et août 2017, Valeant a racheté tous les billets de premier rang à 6,75% en circulation échéant en 2018. Vous êtes néanmoins membre du groupe de règlement si vous répondez à la description ci-dessus.

#### 3. Billets de premier rang Valeant 7,50% échéant en 2021

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 27 juin 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **4. Billets de premier rang Valeant 5,625% échéant en 2021:**

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément à la circulaire d'offre de Valeant datée du 15 novembre 2013 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **5. Billets de premier rang non garantis Valeant 5,50% échéant en 2023:**

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 15 janvier 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu tout ou partie de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **6. Billets non garantis de premier rang Valeant à 5,375% échéant en 2020:**

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la période de l'action collective et vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **7. Billets non garantis de premier rang Valeant à 5,875% échéant en 2023:**

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **8. Valeant 4,50% billets non garantis de premier rang échéant en 2023:**

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à un moment quelconque entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie de ces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.

#### **9. Billets non garantis de premier rang Valeant à 6,125% échéant en 2025:**

Marché primaire: Vous êtes un membre du groupe de règlement si vous avez acquis ces billets conformément au mémorandum d'offre de Valeant daté du 13 mars 2015 à l'extérieur des États-Unis et que vous avez détenu une partie ou la totalité de ces billets à tout moment entre le 19 octobre 2015 et 12 novembre 2015.

Marché secondaire: Vous êtes un membre du Groupe de règlement si vous avez acquis ces billets sur le marché secondaire n'importe où dans le monde autre qu'aux États-Unis, vous avez acquis ces billets pendant la Période de l'action collective et vous avez détenu tout ou partie dces billets à un moment donné entre le 19 octobre 2015 et le 12 novembre 2015.